

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU **VENDREDI 22 MARS 2019** à 18 heures

Étaient présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, MM. JOUAN, MAHEO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme MILBEO, MM. BRIAND, BINET, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

Absents excusés :

Mme Fanny PHILIPPE donnant pouvoir à Mme Jocelyne BOUTIER
Mme Mireille BARAN donnant pouvoir à M. Michel JOUAN
Mme Christelle GAUTHIER donnant pouvoir à M. Thomas MAHEO
M. Eric LE POTTIER

Secrétaire de séance : Mme Véronique LE GALLO

Ouverture de la séance à 18 heures 06

Le procès-verbal de la réunion du 15 février 2019 est adopté.

1. TRANSFERT DE LA COMPETENCE ALSH ET CAP SPORTS A LA COMMUNE

Les compétences ALSH et CAP SPORTS sont transférées à la Commune. La Commune intègre l'entente intercommunale avec le CIAS ; ses représentants, identiques au CCAS, sont M. le maire, Mme BOUTIER et Mme PHILIPPE. Le projet éducatif est adopté.

2. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Une régie de recettes pour les animations CAP SPORTS et ALSH est créée avec une encaisse par chèques – espèces ou cartes bancaires.

3. ORGANISATION DE L'ALSH 2019 – RECRUTEMENT – TARIFS – REGLEMENT INTERIEUR – DEPLACEMENTS DE LA DIRECTRICE

L'ALSH 2019 se déroulera du lundi 8 juillet au vendredi 2 août.

M. le maire est autorisé à recruter le personnel nécessaire pour l'encadrement de l'ALSH. La rémunération sera basée sur l'indice brut 347 – majoré 326.

Le Directeur verra sa rémunération calculée sur la base 9 heures par jour de centre plus 35 heures pour la préparation du centre. Une indemnité kilométrique pour frais de déplacement lui sera versée pour ses déplacements liés au centre pendant les quatre semaines d'ALSH.

Les animateurs titulaires du BAFa bénéficieront d'une rémunération calculée sur la base de 8 heures par jour de centre.

Les animateurs stagiaires bénéficieront d'une rémunération forfaitaire de 4 heures par jour de centre pour 15 jours effectifs de stage.

Une indemnité de congés payés sera attribuée aux agents si les congés ne peuvent être pris pendant le séjour ALSH.

Pour le Directeur amené à participer en cours d'année à des réunions de directeurs avec le CIAS ou des formations en lien direct avec ses fonctions d'encadrement, une indemnité kilométrique pour frais de déplacement lui sera versée calculée de sa Commune de domicile jusqu'au lieu de réunion ou formation, aller-retour.

Les tarifs de l'ALSH POUR 2019 seront :

<u><i>inscription de 3 jours minimum la semaine</i></u>	<u><i>Tarifs à la semaine</i></u>
Quotient inférieur à 512 – 6.20 €/jour	Quotient inférieur à 512 – 31 €
Quotient de 512 à 662 – 9 €/jour	Quotient de 512 à 662 – 45 €
Quotient de 663 à 872 – 11.50 €/jour	Quotient de 663 à 872 – 50 €
Quotient de 873 à 1136 – 13 €/jour	Quotient de 873 à 1136 – 60 €
Quotient de 1137 à 1303 – 14 €/jour	Quotient de 1137 à 1303 – 67.50 €
Quotient supérieur à 1303- 15 €/jour	Quotient supérieur à 1303- 67.50 €

La garderie sera assurée à compter de 7 heures 30 le matin et jusqu'à 18 heures 30 le soir, au tarif de 1 € le matin et 1 € le soir.

Le règlement de l'ALSH est adopté tel que présenté.

- 4. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AU COUT DE L'ALSH**
Le maire est autorisé à solliciter auprès des Communes une participation financière pour les enfants de leur territoire qui viennent à l'ALSH de St-Barnabé.
- 5. AVENANT N° 2 – LOT 1 – COLAS CENTRE OUEST RUE GL DE GAULLE**
Monsieur le maire est autorisé à signer l'avenant n° 2 pour 2 938 € HT avec COLAS CENTRE OUEST.
- 6. COMPTES DE GESTION 2018 DE MME LA RECEVEUSE MUNICIPALE**
Les comptes de gestion pour le budget communal, les budgets annexes du lotissement du Bocage et du lotissement Triskel ainsi que le service Assainissement sont adoptés, étant identiques aux comptes administratifs de 2018.

Arrivée de Mme Christelle GAUTHIER à 19 heures
Arrivée de M. Eric LE POTTIER à 19 heures 15

- 7. COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**
Sortie de M. le Maire à 20 heures 03 pour le vote des comptes administratifs.

Le conseil municipal, délibérant sous la présidence de Monsieur François BINET, sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

☞ BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT	Restes A réaliser
DEPENSES	884 282.84 €	1 036 968.97 €	497 718 €
Déficit reporté		- 101 548,33 €	
		TOTAL = 1 138 517.30 €	
RECETTES	1 219 034.04 €	937 917.52 €	227 269 €
EXCEDENT FONCTIONNt	334 751.20 €		
DEFICIT D'INVES.		- 200 599.78 €	270 449 €
EXCEDENT GLOBAL		134 151.42 €	136 297.58 €

Et DECIDE

- D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement en 2019 pour un montant de 334 751.20 €
- De REPORTER le déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement en 2019 pour un montant de 200 599.78 €

Sortie de M. le Maire

Le présent compte administratif du budget général de la Commune est adopté après un vote à mains levées de douze voix favorables (dont 2 pouvoirs), une voix contre et une abstention

☞ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU BOCAGE

	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT
DEPENSES	0 €	0 €
Déficit reporté	/	/
RECETTES	0 €	0 €
Excédent reporté	/	/
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	0 €	
EXCEDENT D'INVES.		0 €
EXCEDENT GLOBAL		0

Sortie de M. le Maire

Le présent compte administratif du budget annexe du Lotissement du bocage est voté après un vote à mains levées de douze voix favorables (dont 2 pouvoirs), une voix contre et une abstention.

↳ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT TRISKEL

	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT
DEPENSES	14 427.00 €	14 311.20 €
Déficit reporté	4 176.66 €	14 427.00 €
	Total = 18 603.66 €	Total = 28 738.20
RECETTES	27 211.20 €	14 427.00 €
Excédent reporté	/	/
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	8 607.54 €	
DEFICIT D'INVES.		14 311.20 €
DEFICIT GLOBAL		5 703.66 €

Et DECIDE

- DE REPORTER l'excédent de fonctionnement au compte 002 en recettes de fonctionnement en 2019 pour un montant de 8 607.54 €
- De REPORTER le déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement en 2019 pour un montant de 14 311.20 €

Sortie de M. le Maire

Le présent compte administratif du budget annexe du Lotissement Triskel est voté après un vote à mains levées de douze voix favorables (dont 2 pouvoirs), une voix contre et une abstention.

↳ BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

	Section D'EXPLOITATION	Section INVESTISSEMENT	Restes A réaliser
DEPENSES	48 913.53 €	389 499.02 €	8 798.00 €
Déficit reporté		273 141.35 €	
		TOTAL= 662 640,37 €	
RECETTES	57 245,18 €	488 468,40 €	128 091.00 €
EXCEDENT D'EXPLOITA.	8 331.65 €		
DEFICIT D'INVES.		-174 171.97 €	+ 119 293.00 €
DEFICIT GLOBAL		- 165 840.32 €	46 547.32 €

Et DECIDE

- D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement en 2019 pour un montant de 8 331.65 €
- De REPORTER le déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement en 2019 pour un montant de 174 171.97 €

Sortie de M. le Maire

Le présent compte administratif du budget du service Assainissement est voté après un vote à mains levées de douze voix favorables (dont 2 pouvoirs), une voix contre et une abstention.

8. TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2019

A l'unanimité, les taux sont inchangés :

	Taux 2019
Taxe d'Habitation	14,93 %
Taxe Foncière sur le Bâti	27,90 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	77,41 %

9. BUDGETS PRIMITIFS POUR 2019

- Les budgets primitifs pour 2019, proposés au vote du conseil municipal, se montent au total de :

	Section de FONCTIONNEMENT	Section d' INVESTISSEMENT
Budget COMMUNE	1 227 199 €	1 310 127 €

Et est adopté après un vote à mains levées de treize voix favorables (dont 2 pouvoirs) et deux abstentions.

Budget annexe LOTISSEMENT du BOCAGE	55 318 €	55 317 €
--	----------	----------

Et est adopté après un vote à mains levées de quatorze voix favorables (dont 2 pouvoirs) et une abstention.

Budget annexe LOTISSEMENT TRISKEL	33 485 €	28 739 €
--	----------	----------

Et est adopté après un vote à mains levées de quatorze voix favorables (dont 2 pouvoirs) et une abstention.

- Le budget primitif pour 2018 du Service Assainissement se monte au total de :

	Section d' EXPLOITATION	Section d' INVESTISSEMENT
Budget ASSAINISSEMENT	49 906 €	218 960 €

Et est adopté après un vote à mains levées de quatorze voix favorables (dont 2 pouvoirs) et une abstention.

Clôture de la séance : 20 heures 50.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 26 mars 2019.

A Saint-Barnabé, le 25 mars 2019

La Secrétaire de séance,
Véronique LE GALLO

Le Maire,
Georges LE FRANC